



CARTHAGE CEMENT : APPEL À CANDIDATURE POUR LA DÉSIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à l'arrivée à terme du mandat des deux administrateurs élus représentants des actionnaires minoritaires au conseil d'administration, La société LA CARTHAGE CEMENT informe ses actionnaires minoritaires autre que les actionnaires majoritaires et les actionnaires détenant plus que 5% dans le capital de CARTHAGE CEMENT, que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 06 juillet 2018 à l'usine sise à JBEL ERSSAS MORNAG à 16H00.

Les postulants personnes physiques éligibles aux postes d'administrateurs représentants les actionnaires minoritaires sont invités à déposer, au siège de la société, leur candidature sous forme de demande au nom du président du conseil d'administration de CARTHAGE CEMENT accompagnée notamment:

- Le CV détaillé du candidat.
- Une copie de la CIN.
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par l'article 193 du code des sociétés commerciales.
- Une attestation de nombre d'actions détenues par le candidat et toute autre information pouvant être utile à cet effet.

Adresse: Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis.

Téléphone : +216 71 190 315 + 216 71 190 278 + 216 190 276

Les actionnaires majoritaires et les actionnaires détenant 5% et plus s'abstiendront à voter. Les candidatures et informations reçus seront rendues publiques et le vote se déroulera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire indiquée ci dessus.

Les demandes doivent parvenir directement, par voie postale, ou par rapide poste au Bureau d'Ordre de la société au plus tard le 15/06/2018 à 14h00, date limite de réception des candidatures (le cachet du Bureau d'Ordre faisant foi).

Source : TUSTEX